

**NIKON BeLux**

Avenue du Bourget 50 1130 Bruxelles Belgique

Tel: +32(0)2 705 56 65 Fax: +32(0)2 726 66 45 www.nikon.be www.nikon.lu**NIKON BeLux** Succursale de **Nikon France SAS** www.nikon.fr

S.A.S. au capital de 3 820 000 Euros RPM Nivelles TVA BE0872617146

ING 310-1873168-88 BIC BBRUBEBB IBAN BE56 3101 8731 6988

Modalités de l'opération « Nikon Love at first sight »

Pour tout achat d'un Nikon D90, D300S ou D700 entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2010, dans les magasins participants, Nikon BeLux vous rembourse 70€, 150 € ou 200€

- Produits concernés par la promotion et montant du remboursement :
 - ✓ Nikon D90 vendus seuls ou en kits avec un ou plusieurs produits complémentaires Nikon : 70€
 - ✓ Nikon D300s vendus seuls ou en kits avec un ou plusieurs produits complémentaires Nikon : 150€
 - ✓ Nikon D700 vendus seuls ou en kits avec un ou plusieurs produits complémentaires Nikon: 200€
- Une liste des magasins participants à l'opération est disponible sur le site Internet de Nikon : www.nikon.be ou sur papier sur demande. L'achat d'un produit auprès d'un revendeur ne participant pas à l'opération ne pourra en aucun cas donner droit à un quelconque remboursement.
- La promotion est valable en Belgique et le Grand Duché du Luxembourg, dans la limite des stocks disponibles des références ci-dessus mentionnées. La promotion est organisée et réalisée par Nikon BeLux et s'applique uniquement aux produits ayant un volet de garantie provenant d'Europe.
- Seuls les produits D90, D300S et D700 vendus par Nikon BeLux seront éligibles à cette opération. Pour en bénéficier, les revendeurs devront donc s'approvisionner exclusivement auprès de Nikon BeLux pour les références concernées et pendant la durée de l'opération.
- Le remboursement s'applique pour l'achat de produits neufs uniquement et ne s'applique pas aux produits d'occasion.
- La promotion est valable pour les résidents de la Belgique et du GD Luxembourg, âgés de plus de 18 ans. Les employés de Nikon et leur famille, les agents ou revendeurs d'appareils photos ne peuvent bénéficier de cette offre. La promotion est réservée aux particuliers et est limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) pour l'achat d'un NIKON D90 ou D300S ou D700. Les sociétés et organisations sont exclues de cette offre. Nikon pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.
- Les participants à l'opération doivent être titulaires d'un compte bancaire en Belgique ou GD Luxembourg et communiquer leurs coordonnées bancaires à Nikon pour permettre le remboursement. Les informations bancaires seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion et seront détruites après le remboursement effectif. Ces informations ne seront pas communiquées à des tiers. Le remboursement sera effectué, par défaut, par virement bancaire.
- Pour bénéficier de la promotion, les produits (boîtier et objectif(s)) doivent être achetés entre le 1^{er} juin 2010 et le 31 juillet 2010 inclus.
- Les clients doivent envoyer leur demande de remboursement (sous courrier suffisamment affranchi) avant le 31 août 2010 (cachet de la poste faisant foi). Passé cette date, les demandes de remboursement ne feront l'objet d'aucun remboursement.
 - La demande de remboursement devra obligatoirement contenir : Le **formulaire de participation** dûment complété de vos coordonnées en majuscules et imprimé (aucune demande sur papier libre n'est acceptée)
 - une **photocopie de la facture d'achat**, libellé et date d'achat du produit entourés



NIKON BeLux

Avenue du Bourget 50 1130 Bruxelles Belgique
Tel: +32(0)2 705 56 65 Fax: +32(0)2 726 66 45 www.nikon.be www.nikon.lu

NIKON BeLux Succursale de **Nikon France SAS** www.nikon.fr
S.A.S. au capital de 3 820 000 Euros RPM Nivelles TVA BE0872617146
ING 310-1873168-88 BIC BBRUBEBB IBAN BE56 3101 8731 6988

- une **photocopie de la carte de garantie** du produit principal sur laquelle il devra être collé **l'étiquette de N° de série** présente sur la boîte du produit



- un **code IBAN et BIC**

et être adressée avant le 31 aout 2010 sous pli suffisamment affranchi à l'adresse suivante :

Opération Nikon Love at first sight -
c/o HighCo-Data
BP 03959
1414 Waterloo

- Toute demande incomplète, frauduleuse ou illisible sera rejetée sans qu'aucun document ne soit envoyé. Le cachet de la poste n'est pas considéré comme preuve de réception. Nikon BeLux décline toute responsabilité en cas d'adresse mal libellée, de retard ou de perte du courrier. Les demandes par télécopie, téléphone ou email ne seront pas acceptées.
- Vous recevrez votre remboursement sous un délai d'environ 6 à 8 semaines à compter de la réception de votre demande complète et conforme .Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 29 octobre 2010.
- Le remboursement sera effectué exclusivement par la société Nikon et en aucun cas par le revendeur des produits ouvrant droit à l'offre.
- Toute demande consommateur concernant cette opération pourra être adressée à HighCo-Data au numéro suivant : 02/352.03.90 ou 02/352.03.98 ; ou par mail à l'adresse infoligne@highco-data.be.
- Les informations recueillies dans le formulaire d'enregistrement ne sont destinées qu'à l'usage exclusif de Nikon et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.
Conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez le droit d'obtenir l'information des données concernées et ce dans un but d'information, de correction ou de suppressions, et ceci par simple demande écrite à l'adresse suivant : Nikon BeLux – opération Love at first sight - avenue du Bourget 50 -1130 Bruxelles.
- Le remboursement est sujet à la détention pérenne du bien. Nikon se réserve le droit de réclamer le montant remboursé dans le cas où les produits seraient retournés.
- En envoyant vos preuves d'achat, vous acceptez les conditions de cette opération.
- Cette offre est non cumulable avec d'autres opérations en cours.